

AUBESSAGNE | Vœux du député Joël Giraud veut aider les communes nouvelles



Après avoir présenté ses vœux dans le Champsaur, le député Giraud a participé, ce lundi au ministère de l'Économie et des Finances, à la création d'un groupe de travail sur la réforme du financement des collectivités territoriales.

N'étant plus maire de L'Argentière-la-Bessée, Joël Giraud s'est exporté cette année. Le député a ainsi présenté ses vœux à Aubessagne, nouvelle commune du Champsaur qui regroupe, depuis le 1^{er} janvier, Saint-Eusèbe-en-Champsaur, Les Costes et Chauffayer.

Pour lui, il s'agit là d'un « symbole. J'ai bataillé tout l'automne pour amender la loi de Finances 2018 en faveur des communes rurales. Combat qui se traduit par la fin de la baisse de la dotation de fonctionnement des collectivités locales, mais aussi la fin du plancher en nombre d'habitants (qui était à 1000 habitants) qui excluait les fusions des communes de petite taille du bénéfice de la bonification de 5 % de dotation globale de fonctionnement (DGF). C'est donc une bonne nouvelle pour la nouvelle Aubessagne et ses 711 habitants. »

Un fonds départemental pour la vie associative

Désormais, le bénéfice de cette bonification est prolongé de trois ans : « C'est une porte ouverte à l'extension de cette commune nouvelle à d'autres communes », observe Joël Giraud.

Aussi, le rapporteur général du budget se satisfait du remplacement de la réserve parlementaire jugée « trop clientéliste et qui va se traduire pour les Hautes-Alpes, par un surcroît de 547 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux et la création d'un fonds départemental de 158 000 € pour la vie associative ».

Dès lundi, Joël Giraud sera à Paris, pour mettre en place.

Il y a quelques jours, le parlementaire avait présenté des vœux conjoints avec le président de la commission des finances Éric Woerth, à l'Assemblée nationale.